

## **Renforcement du programme d'approvisionnement en semences Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 19-02-2008 23:23:30

**Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, M. Aziz Akhannouch et le ministre de l'Economie et des Finances, M. Salaheddine Mezouar, ont signé, lundi à Rabat, l'arrêté relatif à l'approvisionnement en semences certifiées de céréales d'automne (blé tendre, blé dur et orge) au titre de la prochaine campagne agricole 2008-2009.**

Cet arrêté porte sur le renforcement du programme de multiplication de semences au niveau des zones irriguées, pour atteindre 20.000 Ha au lieu des 14.000 Ha habituellement réalisés et la mise en place d'un nouveau système de soutien à la filière semencière.

A cette occasion, l'Association marocaine des semences et plants (AMSP) et l'Association marocaine des multiplicateurs de semences (AMMS) ont signé un accord visant à éviter les problèmes récurrents d'approvisionnement en semences céréalières.

Ce nouveau système de soutien à la filière semencière est axé particulièrement sur l'instauration d'un prix incitateur aux multiplicateurs en se référant aux prix du marché des céréales communes, majoré d'une prime de multiplication de 15 pc. Le montant de subvention unitaire proposé au titre de la campagne agricole 2008-2009 est de 115 dirhams le quintal pour les semences certifiées de céréales d'automne (catégories G3, G4, R1 et R2).

Dans une présentation sur "l'approvisionnement en semences céréalières certifiées au titre de la campagne agricole 2008-2009", le chef de division des céréales, légumineuses et fourrages au département de l'Agriculture, M. Abderrahim Benyassine, a indiqué que le nouveau système entend donner plus de souplesse aux sociétés semencières dans la détermination des prix de vente en maintenant un différentiel raisonnable ne dépassant pas 30 pc par rapport aux prix des céréales communes.

Le montant global du soutien de l'Etat au secteur des semences s'élève à environ 125 millions de dirhams financés par le Fonds de développement agricole, a ajouté le responsable. Outre la poursuite du soutien de l'Etat au stockage des semences céréalières, ce système est également axé sur la mise en place d'un soutien normatif permettant d'encourager l'utilisation des semences certifiées et de maintenir leurs prix de vente à des niveaux abordables en comparaison avec ceux des céréales communes.

Le Comité permanent des semences et des plants, regroupant les professionnels et l'administration, procédera au suivi continu de l'évolution de la campagne agricole et de la situation du marché des céréales en vue de proposer toute mesure supplémentaire nécessaire.

"Les réformes relatives au domaine des semences interviennent suite à la flambée des prix des céréales sur le marché intérieur due à la hausse des cours de ces produits au niveau international", a précisé M. Akhannouch.

Ces réformes, a-t-il souligné, visent à assurer l'approvisionnement du marché en semences certifiées et améliorer les conditions de leur commercialisation, afin que les agriculteurs puissent les acquérir à des prix abordables.

M. Mezoaur a salué, pour sa part, cette initiative qui garantit plus de visibilité dans le secteur agricole, ajoutant qu'elle est de nature à permettre aux agriculteurs et aux différents intervenants dans la filière d'améliorer leur rendement.

Le soutien accordé par l'Etat aux semences céréalières durant les trois dernières campagnes agricoles (80, 100 et 115 dirhams le quintal) a permis de réduire significativement le différentiel de prix entre les semences communes et celles certifiées, générant ainsi une forte demande sur ces dernières.

MAP